

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

23 Février 2023

Année scolaire : 2022 - 2023

Quorum : 13

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 15

Date de convocation : 26/01/2023

Nombre d'absents : 3

Excusés : 6

Présidence de : Mme DELOUARD Christine

- Ouverture de la séance à 18 h.
- Pour le Secrétariat, Mme Delouard propose après Mme Grellier et M. Vansse à un représentant des collectivités ou des personnes qualifiées d'assurer la rédaction du compte-rendu du Conseil d'Administration. Madame Marie Claude CHIRON se propose et est désignée secrétaire de séance.
- Mme la Principale fait procéder à l'adoption du Procès-verbal du Conseil d'Administration N° 2 en date du 15 novembre 2022. Madame La Principale rappelle que le procès-verbal ne peut être approuvé que par les personnes qui étaient présentes.

Approbation du procès-verbal du CA N°2 du 15 novembre 2022

1. L'approbation du procès-verbal.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 6 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 6

- Acte généré.

- Mme La Principale rappelle l'ordre du jour (qui n'est plus à voter) :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

1) Activités pédagogiques

- a) La répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) pour la rentrée de septembre 2023
- b) Le calendrier de fin d'année scolaire et de rentrée 2023
- c) L'auto – évaluation de l'établissement
- d) L'attribution des I.M.P.

2) Fonctionnement général

- a) Le Règlement Intérieur
- b) Le Plan Particulier de Mise en Sécurité

3) Vie budgétaire et financière

- a) Les conventions
- b) La D.B.M. Décision Budgétaire Modificative prélèvement sur Fonds de réserve

Ajout d'une question diverse :

Vie budgétaire et financière

- c) Délégation au Chef d'établissement de signature des marchés dont l'incidence financière est annuelle

Madame La Principale propose de traiter le point sur la répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) pour la rentrée de septembre 2023, qui sera la question la plus chronophage en dernier afin de ne pas négliger les autres questions.

RUBRIQUE

1) Activités pédagogiques

b) Le calendrier de fin d'année scolaire et de rentrée 2023

Madame la principale présente le calendrier de 2eme semestre, de fin d'année. **Annexe 2.**

Questions / Points abordés : /

Résultat du vote du calendrier du 2nd semestre 2022 2023

1. Vote du calendrier du 2nd semestre 2022 2023.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 15

- Acte généré.

c) L'auto – évaluation de l'établissement

La démarche initiée en début d'année se poursuit, prochaines étapes :

- Visite des 3 évaluateurs externes et rencontres avec l'ensemble des membres de la communauté scolaire les 28 et 29 Mars 2023,
- Comité de pilotage de réécriture du projet d'établissement, à partir du travail d'auto évaluation le 03 Avril 2023,
- 7 Avril restitution de l'évaluation externe,
- 11 Mai Conseil Pédagogique sur le projet d'établissement,
- 20 Juin Conseil Pédagogique validation du projet d'établissement,
- 22 Juin présentation du projet d'établissement au CA

Questions / Points abordés : /

d) L'attribution des I.M.P.

Annexe 3 : Attribution des Indemnités pour Missions Particulières au 23 02 2023

Suite au Conseil Pédagogique du 24 janvier 2023 Madame La Principale propose l'attribution complémentaire d'Indemnités pour Missions Particulières aux Personnels enseignants.

Restent à ce jour 1.5 IMP à attribuer en fin d'année en fonction de la réalisation des projets.

Questions / Points abordés : /

Résultat du vote de l'attribution des IMP à la date du 23 02 2023

1. Vote de l'attribution des IMP à la date du 23 02 2023.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 14

- Acte généré.

4) Fonctionnement général

a) **Le Règlement Intérieur Annexe 4 et 4 Bis**

Madame La Principale rappelle que sur sa proposition le Conseil d'Administration lors de la séance du 15 Novembre 2022 a décidé la création d'une Commission. Permanente. Et lui a délégué les questions relevant du Règlement Intérieur de l'établissement dont une actualisation a été demandée et était prévue pour l'année scolaire 2022- 2023.

Suite à plusieurs réunions :

- Plénière du 25 Novembre 2022,
- Groupe de travail du 10 Janvier 2023,
- Conseil Pédagogique du 24 Janvier 2023,
- Commission permanente du 31 Janvier 2023.

Le Règlement Intérieur du Collège a été modifié et est présenté au Conseil d'Administration pour adoption.

Une version papier sera jointe au Carnet de correspondance des élèves et une information faite à l'ensemble des familles.

Questions / Points abordés : /

Résultat du vote de l'approbation du nouveau Règlement Intérieur

I. Vote de l'approbation du nouveau Règlement Intérieur.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 15

- Acte généré.

b) **Le Plan Particulier de Mise en Sûreté**

Annexe 5

Madame Rodrigue présente la mise à jour des Plans Particuliers de Mise en Sûreté :

- PPMS Risques majeurs,
- PPMS Attentat Intrusion.

Pour information, le prochain exercice est prévu le 16 Mars 2023.

Questions / Points abordés :

Madame Mastil souligne le comportement parfois peu sérieux des élèves lors du déclenchement des alertes. Lors du prochain exercice un rappel sera fait aux classes sur les enjeux de ces mesures de sécurité.

Résultat du vote de validation de la mise à jour des PPMS

I. Vote de validation de la mise à jour des PPMS.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 15

- Acte généré.

5) Vie budgétaire et financière

a) Les conventions

Pas de nouvelles conventions à valider.

b) La D.B.M. Décision Budgétaire Modificative prélèvement sur Fonds de réserve

Madame Rodrigues présente la DBM de prélèvement sur les réserves du SRH pour vote d'un montant de 1800 € qui permettra le renouvellement de matériels et de vaisselle pour la demi-pension.

Madame Rodrigues rappelle l'état des réserves au 31/12/2021 : 101 965€ dont pour le SRH : 51 500€. Avec des prélèvements à hauteur de 25 000€ en 2022, le montant des réserves actuelles s'établit à 68 934€, ce qui reste supérieur aux deux mois de fonctionnement préconisés.

Questions / Points abordés : /

Résultat du vote de la DBM de prélèvement sur les réserves du SRH

I. Vote de la DBM de prélèvement sur les réserves du SRH.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 15

- Acte généré.

c) Délégation au Chef d'établissement de signature des marchés dont l'incidence financière est annuelle

Madame Rodrigues explique que la note de préparation du Budget 2023 invitait à proposer une délibération au Conseil d'Administration dans le cadre de la délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Exemple : les marchés pour les fournitures, l'alimentation ou l'entretien.

Elle propose cette délégation.

Questions / Points abordés : /

Résultat du vote de la délégation de signature au Chef d'établissement pour la passation de certains marchés

1. Vote de la Délégation au Chef d'établissement pour la passation de certains marchés.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 15

- Acte généré.

- **La répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) pour la rentrée de septembre 2023**

Lecture de la Motion proposée par Monsieur Vansse des Représentants des Enseignants (Annexe n° 6) contre la suppression de la Technologie en Sixième. Cette heure devant permettre la mise en œuvre à moyens constants d'une heure de soutien en Français / Mathématiques en Sixième.

Questions / Points abordés : Après des précisions données sur la motion, elle est proposée au vote.

Résultat du vote de l'approbation de la motion présentée

1. Vote de l'approbation de la motion présentée.

- Aucun commentaire.

- Résultats du vote :

Nombres de votants = 15 Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 14

- Acte généré.

Départ de Madame Merle.

Présentation / contexte / La politique de l'établissement pour 2023-2024 : Annexe 1 :

Mme la Principale présente les lignes principes du travail collectif sur la répartition de la Dotation Globale Horaire 2023. Le Projet d'Etablissement devant être retravaillé d'ici la fin de l'année scolaire.

Le chef d'établissement a proposé un travail en Conseil pédagogique les 24 janvier et 2 février 2023 sur la répartition de la dotation horaire globale :

- respectant les horaires officiels, les nouvelles priorités définies par le Ministère, les statuts des enseignants,
- à partir des prévisions d'effectifs : par niveau, en langues, pour les options,
- en fonction de la structure (nombre de classes par niveau) et de la DGH validées par le Rectorat.

Le cadre réglementaire nous impose :

- 26h par semaine pour le cycle 3 dont 3 heures d'Accompagnement Pédagogiques,
- 26h par semaine pour le cycle 4 dont 4h d'enseignements complémentaires : EPI / AP.

La nouvelle priorité définie par Le Ministère pour l'entrée au Collège est de renforcer les apprentissages fondamentaux en Français et en Mathématiques. Ainsi à compter de la rentrée 2023 :

- Chaque élève de 6^e bénéficiera d'une heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en Mathématiques ou en Français, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise,
- Le dispositif "Devoirs faits" sera rendu obligatoire en 6^e afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages,
- Des priorités pédagogiques partagées sont demandées en 6^e :
 - Maîtrise du langage et de la langue française dans toutes les disciplines. Toutes les disciplines contribuent en particulier au travail sur la lecture et l'écriture. La pratique de la lecture est encouragée,
 - Calcul et résolution de problèmes sont renforcés.

La mise en œuvre en 6^e de l'heure supplémentaire est sans conséquence sur la grille horaire élève qui reste de 26 heures hebdomadaires. En effet, l'enseignement de sciences et technologie en classe de sixième est ramené à 3 heures hebdomadaires au lieu de 4 heures, par la suppression de l'enseignement de technologie en 6^e.

Questions / Points abordés : /

Mme la Principale rappelle les modalités d'examen de la D.G.H. :

- le chef d'établissement est informé de l'enveloppe de la D.G.H. par le rectorat et établit un projet de répartition respectant les obligations légales des horaires réglementaires et en cohérence avec le projet d'établissement,
- le conseil pédagogique est réuni, modifie et acte une répartition travaillée en commun,
- Après présentation, le Conseil d'administration délibère et émet un vote sur le projet de répartition.

Présentation de la Dotation Globale Horaire (D.G.H.) pour septembre 2023 :

Annexe n°1

La dotation pour l'année 2023 – 2024 attribuée par le Rectorat est identique à celle de l'année en cours : 361 heures mais avec une répartition de 330,5 h poste + 30,5 h supplémentaires année, soit un écart de 0.5h avec cette année. Ceci, pour une structure stable de 12 divisions et un effectif prévisionnel en légère hausse de 282 élèves contre 279 à ce jour.

Les Heures Postes (HP) correspondent aux emplois provisoires ou définitifs d'enseignants, les Heures Supplémentaires Année (HSA) sont des heures d'enseignement au-delà des obligations réglementaires de service de chaque enseignant.

Il y a eu deux conseils pédagogiques et un consensus s'est dégagé pour répartir près 40 heures dédiées à l'autonomie de l'établissement selon la répartition :

1/ le travail en groupes à effectifs réduits ou en Co enseignement : afin de renforcer l'accompagnement personnalisé des Élèves :

- 3h En Français et 3h en Mathématiques en 6^{ème},
- accompagnement de la réforme : 1h HG, 1h Technologie, 1h Physique en 6^{ème},
- 1.5h AP TICE en 6^{ème},
- 1.5h en AP Histoire Géographie en co enseignement avec le Professeur de Français en 5^{ème},
- 2 x 1.5h en AP Mathématiques en co enseignement en 4^{ème} et en 3^{ème},
- 0.5h en AP HG en 3^{ème} sur le renforcement des compétences orales,

2/ pour développer l'ouverture culturelle :

- 5h de Latin en 5^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème}
- 8h de groupes de Langues vivantes (Allemand et Espagnol).

3/ des projets renforçant les parcours Avenir, Santé et Citoyenneté :

- 3h en EPS : Génération 2024 : avec les 2 activités sportives : Handball et Rugby, toujours en lien avec le tissu sportif local (club de Surgères, Rochefort et St Jean d'Angely). Les différents objectifs pédagogiques sont maintenus : ouverture sur l'extérieur, la découverte de 2 sports différents, la santé, le parcours citoyen et Avenir (découverte des métiers du monde sportif - travail sur la confiance en soi, le respect du cadre et des consignes) la possibilité offerte de devenir « Jeune arbitre ». Le parrainage de sportifs de haut niveau locaux.

4/ un accompagnement du Parcours Avenir :

- 3x1.5h : en 5ème, 4ème et 3ème pour accompagner des élèves sur l'orientation: Les professeurs principaux accompagnent de façon personnalisée les Élèves, permettant ainsi à chacun de construire son Parcours scolaire puis professionnel.

- 3h en SVT, Physique et Technologie en 3ème en co enseignement sur le projet MAPS+ d'accompagnement à la persévérance scolaire en 5ème et 4ème.

5/ Aménagements réglementaires : 6h UNSS, 1h de Chorale et 2h de Labo.

Madame la Principale conclut en rappelant que le vote ne porte pas sur la dotation elle-même, mais bien sur sa répartition, reflet des choix de l'équipe pédagogique et de la politique de l'établissement.

Questions / Points abordés :

Merlin Faure, élève, demande si l'AP ne génère pas des différences entre élèves ? Au contraire, l'aide personnalisée doit permettre d'apporter à chacun l'aide dont il a besoin et permettre à l'ensemble de la classe de progresser au même rythme.

Présentation des supports en postes et en BMP et des HSA par discipline

Demande de 7 BMP/CSR :

- 6h en EPS,
- 10 +2h en Arts Plastiques,
- 13h en Education musicale,
- 8h en Lettres modernes,
- 11,5h en Mathématiques,
- 4h en Anglais
- 10.5H en Allemand.

Questions / Points abordés : /

Madame La Principale présente ce projet de répartition au vote des membres du Conseil d'Administration et précise que dans l'hypothèse où la proposition serait rejetée par le Conseil d'administration, une **nouvelle** proposition de répartition devra être présentée au vote en Conseil d'administration le Jeudi 2 Mars 2023 à 18h. Le second vote du CA devant intervenir dans un délai de dix jours suivant le premier vote. En cas de rejet de cette seconde proposition, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'Etat arrêtera l'emploi des dotations en heures.

Une suspension de séance est demandée par les représentants des personnels enseignants.

Heure : 19h56

Reprise : 20h07

Résultat du vote de la répartition de la DGH

I. Vote de la répartition de la DGH.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :
Nombres de votants = 14 Contre = 10 Abstention = 3 Pour = 1
- Acte généré.

Il est précisé que ce vote contre la proposition de répartition de la DGH est un signal de désapprobation des nouvelles mesures concernant la 6^e et en aucun cas la manifestation d'un désaccord sur le travail collectif réalisé avec le Chef d'établissement sur la répartition en elle-même.

Avant de clôturer le Conseil d'Administration, Madame La Principale tient à rappeler qu'une minute de silence a été respectée ce jour dans l'établissement en mémoire de Madame Agnès Lassalle, Professeur, tuée en classe par l'un de ses élèves la veille.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le conseil d'Administration s'achève à 20h12.

Le Secrétaire de séance,

Marie Claude CHIRON



La Présidente du Conseil
d'Administration,

Christine DELOUARD

